



DOMINIQUE MUNOZ, PRÉSIDENTE DE L'UFAD

Ouvrir des perspectives d'évolution au métier d'assistant(e) dentaire

À quelques jours de la 6^e Journée nationale des assistants dentaires (JNAD) le 4 avril 2019, rencontre avec son organisatrice, Dominique Munoz. La présidente de l'UFAD (Union fédérale des assistants dentaires) se veut confiante dans l'avenir car plusieurs voies semblent enfin s'ouvrir pour la profession.

« Je veux adresser un message d'espoir aux assistantes dentaires car, après une longue route et ce que nous avons déjà obtenu, plusieurs voies vont s'ouvrir à nous. Nous allons être écoutées, en tout cas je l'espère », affirme Dominique Munoz qui a trouvé appui pour défendre ses dossiers auprès de Jean Lassalle, député des Pyrénées-Atlantiques, ancien candidat à l'élection présidentielle. La voie de l'hygiéniste d'abord. « La profession est partagée sur ce sujet mais elle commence à comprendre que ce n'est pas l'aboutissement du

métier d'assistante dentaire mais une autre profession. » Dominique Munoz interpelle la ministre de la Santé sur cette question en avançant notamment l'argument des emplois utiles qui peuvent être générés. « Si on oblige la profession à avoir au moins une assistante par cabinet dentaire, cela totalise 22 000 emplois. Et si l'on crée la profession d'hygiéniste, elles auront aussi besoin d'assistantes. » Cette nouvelle profession qui pourrait être une aide dans les cabinets de groupe pour l'urgence, les détartrages, la préparation des

empreintes primaires, etc. aurait son propre cursus de formation. Les assistantes dentaires pourraient y accéder après une formation, « de la même façon que des aides-soignantes peuvent devenir infirmières ».

Hors cabinet dentaire

La possibilité d'un statut « hors cabinet » pourrait aussi ouvrir une nouvelle perspective aux assistant(e)s dentaires. Les besoins sont « immenses » auprès des personnes âgées. Après l'acquisition de modules d'enseignement complémentaires en gériatrie, ces assistant(e)s « hors cabinet » pourraient accompagner les infirmières chargées des personnes âgées à domicile et se rendre dans les Ehpad pour former le personnel ou pour effectuer directement la toilette de la bouche et faire la maintenance des prothèses. Quoiqu'il en soit, « il n'est pas question de remettre en cause le tandem assistante dentaire/chirurgien-dentiste. L'assistante dentaire doit être rattachée au chirurgien-dentiste, ce sont les textes. Mais un praticien, le président de l'ordre départemental par exemple, ne pourrait-il pas être le praticien de toutes les assistantes "hors cabinet" », interroge la responsable de l'UFAD ?

Une formation publique

Le combat de Dominique Munoz se porte aussi sur la formation initiale des assistant(e)s dentaires. « Aujourd'hui, on devient assistant(e) dentaire par hasard », se désole la présidente de l'UFAD. Elle se prend à espérer la création de postes d'assistant(e)s dentaires dans le public, accessibles au bout d'une année d'étude (alternant présence dans les locaux des écoles d'infirmières et @learning) après le bac et comprenant une fin de cursus dans les facultés dentaires. Elles « ont signé un accord et sont d'accord pour nous accueillir », affirme Dominique Munoz. Un diplôme universitaire permettrait aux assistant(e)s dentaires français(e)s d'être « au niveau » des assistant(e)s dentaires d'autres pays européens. ●

ANNE-CHANTAL DE DIVONNE